



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1342
26 July 2019

FRENCH
Original: ENGLISH

1238^e séance plénière

Journal n° 1238 du CP, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1342
DATES ET LIEU DE LA CONFÉRENCE ASIATIQUE
DE L'OSCE DE 2019

(Tokyo (Japon), 2 et 3 septembre 2019)

Le Conseil permanent,

Accueillant avec satisfaction l'offre du Japon d'accueillir la Conférence asiatique de l'OSCE de 2019, et comme suite aux échanges de vues ayant eu lieu avec les partenaires asiatiques pour la coopération,

Décide de tenir la Conférence asiatique de l'OSCE de 2019 à Tokyo (Japon), les 2 et 3 septembre 2019.

L'ordre du jour, le calendrier et les autres modalités d'organisation de la Conférence seront précisés dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération et soumis au Conseil permanent pour adoption.